



LA LETTRE DE VOS SÉNATEURS **CATHERINE TROENDLE ET RENÉ DANESI**

NUMERO
#03
SEPTEMBRE
2017

EDITORIAL

L'accession d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République a suscité des espoirs auprès de nombre d'électeurs. Las ! Très vite, ces derniers commencent à déchanter et les élus locaux ne sont pas les derniers, car les collectivités locales vont faire les frais de très importantes mesures tant économiques que démagogiques.

C'est ainsi qu'après avoir annoncé un objectif de réduction des frais de fonctionnement des collectivités territoriales de 13 milliards sur les 5 prochaines années, le gouvernement leur porte un coup supplémentaire : il vient d'annuler subrepticement, par un décret publié le 21 juillet, 209 millions d'euros de crédits de paiement dédiés à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Programme de Soutien à l'Investissement Local et la dotation « Politique de la Ville ».

Comme si ces mauvais coups contre les collectivités locales ne suffisaient pas, le gouvernement a confirmé la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, alors que celle-ci représente la première source de recettes fiscales pour le bloc communal (selon la Direction Générale des Collectivités locales, juin 2017 : 21,8 milliards en 2016, dont 15,1 pour les communes et 6,7 pour les EPCI à fiscalité propre). Certes les calculs de la taxe d'habitation sont obsolètes et doivent être revus, mais une telle annonce, faite pour plaire à l'opinion, se fait sur le dos des communes. Bien entendu, aucune contrepartie n'est réellement garantie.

Le dernier mauvais coup a été de faire voter dans le cadre du projet de loi « Pour la confiance dans la vie politique », la suppression de la dotation d'action parlementaire, plus connue sous le nom de « réserve parlementaire ». Cette dotation, présentée au public, comme « clientéliste et arbitraire » permettait de financer nombre d'investissements communaux ou intercommunaux. Le Sénat, dans son rôle de représentant des territoires, a tenté de maintenir cette dotation sous une forme différente, mais en vain puisque les députés « En Marche », ultra majoritaires à l'Assemblée Nationale, sont aux ordres du pouvoir politique auquel ils doivent leur élection.

Enfin, le Président de la République entend diminuer le nombre d'élus locaux, alors même que selon les données de l'AMF, sur 608 000 élus locaux, 450 000 sont entièrement bénévoles, soit 74%, d'entre eux.

Vos sénateurs devront donc redoubler de vigilance ! C'est dans ce but que nous avons rejoint le groupe de travail constitué par les sénateurs LR sur la réforme de la taxe d'habitation, les dotations aux collectivités territoriales et les pistes d'une fiscalité locale moderne.

Catherine Troendlé

René Danési

AU SOMMAIRE



ACTUALITÉ
SÉNATORIALE



SANTÉ &
SECOURS



DANS LE
DÉPARTEMENT



RETOUR
SUR IMAGES

MISSION D'INFORMATION SUR LA DÉRADICALISATION 18 MOIS DE TRAVAUX

Les deux rapporteurs de la mission d'information «désendocritinement, désembrigadement et réinsertion des djihadistes en Europe», Catherine Troendlé et sa collègue écologiste Esther Benbassa avaient déjà dévoilé en février 2017, un bilan d'étape de leur travail, dans lequel elles critiquaient entre autres la politique de regroupement des détenus radicalisés, le «business» de la déradicalisation ou encore la «gabegie financière» de l'Etat.

Le rapport final a été présenté le 12 juillet dernier. Depuis lors, les rapporteurs ont obtenu satisfaction sur 2 points. Premièrement, la fermeture du centre de déradicalisation de Pontournay

VÉHICULE AUTONOME

Le véhicule autonome est en train de passer à la vitesse supérieure. Longtemps présenté comme la future révolution automobile, son avènement est aujourd'hui inéluctable.

Le développement du véhicule autonome s'articule autour de trois grands objectifs. La visée principale est sécuritaire : diminuer le nombre de victimes sur la route. De plus, le véhicule autonome a pour ambition de raccourcir les temps de trajet. Enfin, des économies de carburant sont espérées par les ingénieurs.

Toutefois, des difficultés entravent encore l'essor du véhicule autonome. Celles-ci sont d'ordre juridique (statut du véhicule autonome, responsabilité, ...) et sécuritaire (défaillance électronique, cyberattaque). En ce sens, la Commission des affaires juridiques du Parlement européen a adopté le 12 janvier 2017 un régime d'assurance obligatoire. La Déclaration du 23 mars suivant marque le début d'une action commune entre les Etats membres, avec une contribution de la Commission européenne.

René Danesi s'implique tout particulièrement dans ce projet

question écrite



Détermination du droit aux prestations sociales pour les élus locaux employés dans une entreprise privée.

L'article L. 2123-25 du code général des collectivités territoriales dispose que le temps d'absence des élus locaux, dans le cadre du crédit d'heures trimestriel, est assimilé à une durée de travail effective pour la détermination du droit aux prestations sociales et plus précisément en ce qui concerne la retraite. Pourtant, il semble



(Indre et Loire) dont le projet était d'accueillir des jeunes en voie de radicalisation sur la base du volontariat et qui n'accueillait plus aucun pensionnaire. Deuxièmement l'adoption d'un amendement exigeant davantage de transparence pour les associations ou fondations œuvrant en matière de prévention de la radicalisation. Les deux rapporteurs préconisaient un « cahier des charges » national pour la sélection de ces organismes. L'amendement adopté permet entre autres de systématiser l'évaluation du contenu des programmes financés et de réduire progressivement le nombre des organismes, de sorte à opter pour la qualité plutôt que la quantité.

Travailler avec la recherche universitaire, mettre en réseau les expériences françaises avec celles d'autres pays, développer les alternatives à l'incarcération pour les mineurs mis en examen, impliquer la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en la dotant de moyens supplémentaires, promouvoir la mise en place de dispositifs de prise en charge familiale pour les femmes et mineurs de retour de la zone irako-syrienne, figurent parmi les autres pistes du rapport.



d'avenir. Membre de la Commission des affaires européennes, le Sénateur est rapporteur d'un groupe de travail composé de quatre membres spécialement créé pour suivre les avancées technologiques du véhicule autonome. Un rapport sera présenté en commission début octobre. Bien que favorable à un projet d'une telle ambition, le Sénateur reste circonspect sur une acceptation sociétale aussi rapide d'une telle révolution automobile. Il souligne également l'importance de l'élaboration d'une législation commune, car il y a le risque de voir les Etats membres de l'Union européenne emprunter des routes différentes.

que les employeurs privés ne respectent pas cette disposition, tous les mécanismes de déclaration et de contrôle des cotisations sociales s'opérant mécaniquement par référence au salaire brut effectivement versé.

C'est la raison pour laquelle René Danesi avait souhaité alerter le gouvernement précédent en mars 2016. N'ayant reçu aucune réponse et le problème restant entier, il a renouvelé sa question en juillet 2017 au Ministre de la cohésion des territoires.



POLICE MUNICIPALE

En Commission Mixte Paritaire (CMP), le lundi 13 février 2017, les députés et sénateurs se sont accordés pour maintenir les nouvelles règles relatives à l'usage des armes pour les policiers municipaux, mais cet élargissement est limité. En effet, seuls les agents de police nominativement autorisés par le préfet, après demande du maire, pourront porter et faire usage de leur arme, dans le cas où des atteintes seraient portées à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui.

Si les principes d'absolue nécessité et de stricte proportionnalité seront applicables, ce n'est pas le cas des dispositions du code de la sécurité intérieure relatif au « périple meurtrier ». Selon Catherine Troendlé, la CMP s'est voulue pragmatique, en répondant à 90% des cas où les policiers municipaux seraient amenés à faire usage de leurs armes. Ces derniers étant de fait tout autant investis que leurs collègues dans les missions de sécurité, l'Assemblée Nationale puis le Sénat ont adopté les conclusions de la CMP.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Catherine Troendlé et René Danesi ont cosigné la proposition de loi « pour le maintien des compétences eau et assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes », applicable à l'horizon 2020.

Les deux sénateurs ont saisi le Président de l'Assemblée Nationale et le Ministère compétent, afin que ce texte soit examiné d'urgence, compte tenu des délais impartis.

En effet, il s'agit de conforter la commune comme cellule de base de la démocratie locale au regard de la gestion de ces compétences qu'elle est la plus à même d'exercer puisqu'elle reste compétente en matière de distribution d'eau potable. Par ailleurs, il s'avère primordial de passer outre les difficultés que rencontrent les collectivités et les établissements publics dans la mise en œuvre de ce transfert de compétence au regard de l'appréciation entre compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives. Transmise à l'Assemblée Nationale le 6 juillet dernier, elle est dans l'attente d'une inscription à son ordre du jour.

Les deux sénateurs se montreront particulièrement vigilants quant à l'adoption de cette proposition de loi, très attendue par les élus locaux.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

La Délégation aux entreprises du Sénat se penche sur l'impact pour les entreprises du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

La Délégation aux entreprises du Sénat, dont René Danesi est membre, s'est réunie à plusieurs reprises afin de se pencher sur l'impact pour les entreprises du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Voici leurs principales conclusions :

- Le coût administratif de la collecte supporté par les entreprises est estimé à 1,2 milliard d'euros la première année. Quant au coût récurrent, il devrait atteindre 100 millions d'euros. Le coût de la réforme sera supporté à 70 % environ par le 1,6 million de Très Petites Entreprises.
- L'effet de la mesure sur les salaires est plutôt psychologique. En effet, une partie des ménages est sensible au montant de ses revenus mensuels disponibles. En conséquence, les entreprises craignent que la diminution de la rémunération nette indiquée au bas du bulletin de paye ne conduise à une augmentation des revendications salariales.

on en parle



Le rapport auquel a participé René Danesi en tant que membre de la Commission d'enquête sénatoriale sur « les frontières européennes, le contrôle des flux de personnes et des marchandises

en Europe et l'avenir de l'Espace Schengen », rendu début avril, a suscité nombre de réactions dans la presse nationale, parmi lesquelles, cette courte sélection :

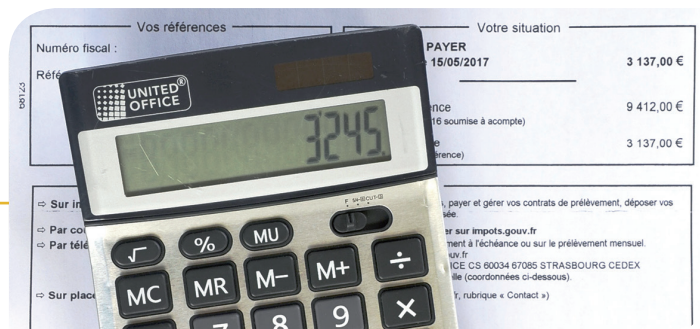
« *Espace Schengen : une commission du Sénat préconise des mesures de sécurité* » (AFP) ;

« *Un rapport du Sénat pointe le coût élevé d'une sortie de Schengen* » (Reuters) ;

« *Schengen, le rapport qui pointe les failles : la commission d'enquête du Sénat dénonce des fichiers de sécurité inopérants et des points de contrôle inefficaces* », « *Terrorisme, la sûreté aérienne laisse à désirer* », « *Les contrôles vont se renforcer dans les aéroports* » - (Le Figaro) ;

« *L'enquête du Sénat sur l'avenir de l'Espace Schengen* » (La Dépêche) ;

« *Schengen, la grande oubliée de l'Europe : sortir de l'Espace Schengen serait très coûteux pour l'Europe et pour la France, selon un rapport du Sénat* » (L'Opinion).



● L'impact de la mesure sur le financement des très petites entreprises leur serait plutôt favorable en créant un gain de trésorerie lié au décalage entre la perception et le reversement de l'impôt prélevé. En effet, la réforme prévoit que les Très Petites Entreprises pourront conserver l'impôt dans leur trésorerie, ne le reversant au Trésor que tous les trois mois.

● Au vu de l'impact négatif pour les entreprises, la délégation propose le retrait de cette mesure. Enfin, concernant le problème posé par le décalage d'un an entre le revenu et le paiement de l'impôt, la délégation propose le système suivant : que le prélèvement contemporain de l'impôt, fondé sur la transmission instantanée, soit effectué non par les entreprises, mais par l'administration fiscale. Si un changement de situation survenait, il suffirait au salarié de le mentionner sur le portail dédié, le prélèvement étant adapté dès le mois suivant.

OPHTALMOLOGUES AUGENKLINIK DE BÂLE

Catherine Troendlé a interpellé la Ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le manque criant d'Ophthalmologues dans la région Grand Est, par voie de question écrite.

Ce manque de professionnels se traduit par un temps d'attente de plus en plus important, avant consultation.

C'est pourquoi, pour répondre à ce problème dans le Haut-Rhin notamment, elle a avancé la solution de l'application de l'accord-cadre de coopération sanitaire transfrontalière franco-suisse, signé le 27 septembre 2016 et non ratifié à ce jour.

Ainsi, pour exemple, l'Augenlinik de Bâle pourrait former des ophtalmologues qui s'implanteraient dans les départements limitrophes, en secteur 2 conventionné à honoraires libres. Les spécialistes suisses, établissant leur cabinet principal en Alsace garderaient, dans un souci d'efficacité, la possibilité de pouvoir opérer leurs patients à l'Augenlinik de Bâle.

Grâce à la mise en place de cet accord, la question de la prise en charge des frais d'opération et/ou d'hospitalisation serait solutionnée puisque la demande d'autorisation est délivrée automatiquement par l'institution de sécurité sociale compétente.



PHARMACIE

Catherine Troendlé avait attiré l'attention de la Ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation préoccupante des pharmacies d'officine notamment au regard de leur importance comme acteurs du premier recours, dans la coordination des soins mais également en termes d'aménagement du territoire. Sur l'année 2015, la rémunération des pharmacies a diminué de 2,67 % par rapport à 2014. La perte s'accroît encore avec une chute de 2,04 % sur les premiers mois de l'année 2016, entraînant la fermeture de nombreuses officines.

Une réponse vient de lui parvenir. La Ministre des affaires sociales et de la santé lui a fait savoir que, suivant « la convention pharmaceutique de mai 2012 arrivant à échéance en 2017, de nouvelles négociations s'engageront. C'est dans ce cadre contractuel renouvelé que les principales évolutions devront être concrétisées ».

Par ailleurs, la loi de modernisation du système de santé prévoit également de revoir par ordonnance les dispositions impactant le maillage des officines (simplification des règles de création, transfert, regroupement et cession).

LES GYNÉCOLOGUES

Catherine Troendlé a interrogé, par voie de question écrite, la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur le nombre de postes ouverts à formation en gynécologie médicale à l'Université de Strasbourg, pour la rentrée 2017-2018. En effet, ce nombre a été réduit, alors que la région Grand Est est particulièrement touchée par la désertification médicale, au regard des gynécologues médicaux.



LOI SAPEURS-POMPIERS

Très investie sur les sujets liés à la sécurité civile, Catherine Troendlé, rapporteure du texte, a présenté en séance, mardi 20 décembre 2016, la proposition de loi relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires, du Député Jean-Paul Bacquet, adopté fin novembre à l'Assemblée nationale.

Celle-ci s'articule autour de deux axes, qui permettent d'apporter des améliorations concrètes pour les sapeurs-pompiers, tant professionnels que volontaires, afin de répondre à la baisse des effectifs :

- le titre I introduit la « nouvelle prestation de fin de service » (NPFR), et simplifie les modalités de revalorisation des indemnités horaires pour les sapeurs-pompiers volontaires afin d'encourager l'engagement des volontaires et de prendre en compte les spécificités propres à leur statut de volontaire ;
- le titre II tire les conséquences de la création d'une catégorie A+ chez les sapeurs-pompiers professionnels et de la fonctionnalisation des emplois de direction dans le cadre de la réforme des emplois supérieurs de direction pour valoriser les sapeurs-pompiers professionnels.

À l'issue de l'examen du texte, sans modifications, le Sénat a adopté définitivement la proposition de loi, à l'unanimité.



BRETELLE AUTOROUTIÈRE PARKING TIR

Catherine Troendlé a interpellé Christian Eckert, alors secrétaire d'État au Budget :

Configurée pour 400 camions, la plateforme douanière de Saint-Louis, voit passer quotidiennement... jusqu'à 2500 poids lourds ! L'inadéquation du gabarit de l'autoroute, le dysfonctionnement du parking TIR et de l'échangeur de Saint-Louis (A35-RD105), le stationnement inorganisé des camions sur la voie de droite et/ou sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute génèrent immanquablement d'importants problèmes de circulation et de sécurité.

Les services de l'Etat ont été sollicités depuis 2010 afin à trouver une solution. Le lancement des travaux dans le nouveau contrat de Plan Etat Région est annoncé pour 2018, moyennant un financement de 6,5 millions d'euros.

Pour l'heure, il apparait de toute urgence d'envisager la prise de mesures sécuritaires à l'approche de la frontière franco-suisse, par exemple en scindant les flux autoroutiers circulant à vide de ceux visés par le dédouanement.



COMMUNES NOUVELLES

Une école, une paroisse ou un CPI partagés, mais avant tout une entente humaine : dans tous les cas, un point commun a servi d'élément fédérateur à la constitution d'une commune nouvelle, favorisée par la loi du 16 mars 2015. Catherine Troendlé et René Danesi, sensibilisés sur ce sujet, se sont rendus dans plusieurs communes nouvelles du département, afin d'analyser les avantages et inconvénients de cette union à deux voire à trois. En résultent des avantages humains, mais également financiers, à l'image de dotations préservées, de mutualisation de services communaux, administratifs et techniques, associatifs, etc.

Quelques difficultés ont néanmoins été soulevées, comme :

- La perte de représentativité au niveau des EPCI en 2020
- Un important travail d'harmonisation de la fiscalité, lissée sur une moyenne entre les communes, de 8 à 12 ans
- Le nouveau calcul du FDPTP (fonds départemental de péréquation) : entre la contribution au FDPTP recalculée et le montant des dotations consolidé par la constitution d'une commune nouvelle, l'écart peut être faible voire négatif. Dans le cadre du FDPTP, un moratoire peut cependant être demandé au Conseil Départemental.

Cependant, la proximité communale reste un enjeu majeur dans le cadre du PLU : chaque commune déléguée peut choisir de le gérer seule. Au final, il existe un large éventail de possibilités à explorer dans le cadre d'une constitution de communes nouvelles et les gains financiers et humains sont non négligeables. Les deux sénateurs du Haut-Rhin resteront vigilants et à votre écoute.



EUROAIRPORT

Catherine Troendlé se félicite de la signature de cet accord fiscal franco-suisse à Paris, lequel ne doit pas faire perdre de vue la compensation totale des taxes locales que les entreprises du secteur suisse de l'EuroAirport versaient à Saint-Louis Agglomération.

Depuis le mois de juin 2013, le sénateur-maire de Ranspach-le-Bas était fortement mobilisée sur ce sujet fiscal applicable à l'Euroairport, risquant de mettre à mal l'économie de toute la région frontalière, en interpellant notamment le premier ministre.

A présent, l'accord doit être «ratifié par le Parlement français.» Cela nous permettra d'avoir un regard complet ainsi qu'un levier de débat» conclut Catherine Troendlé, vice-présidente du groupe d'amitié France-Suisse au Sénat.

VIGNETTE ALLEMANDE

Catherine Troendlé a attiré l'attention du secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur l'instauration annoncée d'une taxe sur les infrastructures routières en Allemagne. L'application de cette vignette sur l'ensemble des réseaux autoroutiers allemands est un sujet préoccupant dans les régions françaises frontalières de l'Allemagne. En effet, plus de 30 000 travailleurs frontaliers français seront concernés par cette mesure. Dans sa réponse, la Ministre a assuré qu'elle veillerait à ce que cette forme de fiscalité ne constitue pas un obstacle à l'exercice d'une activité professionnelle de l'autre côté de la frontière. L'offre relativement faible en matière de transport collectif transfrontalier, notamment en milieu rural, ne permettra pas à ces salariés de renoncer à l'utilisation de leur véhicule personnel.



René DANESI a participé à la cérémonie de la Fête Nationale du 14 juillet à Saint-Louis.



Premier dîner des parlementaires alsaciens au Sénat le 4 juillet 2017, au lendemain du renouvellement législatif.



Catherine Troendlé a été nommée Caporal d'Honneur des Sapeurs-Pompiers de France le 23 juin 2017. Témoin de son engagement dans le domaine de la sécurité civile depuis de nombreuses années.



Catherine Troendlé et René Danesi ont participé à l'anniversaire des 10 ans de la Passerelle des Trois Pays à Huningue.



Catherine Troendlé et René Danesi à Thann lors de la cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.



Remise du rapport d'activité 2015/2016 de la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement au Président de la République.



Traditionnelle rencontre des femmes maires du département à Riespach, à l'invitation de Catherine Troendlé, le 7 septembre 2017.



Catherine Troendlé a remis le prix du Territoria d'Or à la Ville de Saint-Louis entre les murs du Palais du Luxembourg.

CATHERINE TROENDLE

SENAT

- Première Vice-Présidente de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

- Présidente du Groupe d'Amitié France-Allemagne

- Membre de la délégation aux Collectivités territoriales

LOCAL

- Maire de Ranspach le Bas

- Vice-Présidente de Saint-Louis Agglomération

- Vice-présidente de l'Association des Maires du Haut-Rhin

AUTRES

- Vice-présidente de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS)

- Membre de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)

- Commandeur dans l'ordre du mérite allemand depuis 2013

- Présidente du Conseil national des Sapeurs-Pompiers volontaires (CNSPV)

RENE DANESI

SENAT

- Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

- Membre de la commission des affaires européennes

- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises

LOCAL

- Maire de Tagsdorf

- Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin

- Président du Syndicat de Gaz et d'Electricité du Haut-Rhin